

# Au quatrième trimestre 2024, les salaires horaires augmentent de 2,1 % sur un an, le coût horaire du travail de 2,5 %

Indice du coût du travail (ICT) - Estimation flash - quatrième trimestre 2024

Informations Rapides · 14 février 2025 · n° 35



## Ralentissement des salaires horaires et du coût horaire du travail au quatrième trimestre 2024

Sur un an, les salaires horaires dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) ralentissent nettement au quatrième trimestre 2024 : +2,1 %, après +2,8 % au trimestre précédent. Ce ralentissement s'inscrit dans une tendance, observée depuis mi-2023, liée à la prise en compte du reflux de l'inflation dans les négociations salariales. En outre, ce trimestre, le recul sur un an des versements de prime de partage de la valeur (PPV) pèse sur la progression des salaires : 1,8 milliard d'euros de PPV ont été versés aux salariés au quatrième trimestre 2024, contre 2,6 milliards d'euros fin 2023.

En moyenne annuelle, sur l'ensemble de 2024, les salaires horaires ont progressé de 2,7 % (après +4,2 % en 2023 et +3,5 % en 2022), soit davantage que les prix (+2,0 % en moyenne en 2024, après +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022). Les gains de salaires réels observés en 2024 ne compensent qu'en partie les pertes cumulées en 2022 et 2023.

Au quatrième trimestre 2024, les salaires horaires ralentissent particulièrement dans le tertiaire (+1,8 % sur un an, après +2,6 %), secteur où les versements de PPV ont le plus reculé sur un an. Les salaires ralentissent aussi dans l'industrie (+2,8 % sur un an après +3,3 %) et la construction (+2,7 %, après +3,2 %), mais les hausses dans ces secteurs restent soutenues.

Le coût horaire du travail (salaires, cotisations et taxes, déduction faite des subventions) dans les secteurs marchands non agricoles décélère également, dans le sillage des salaires : +2,5 % au quatrième trimestre 2024, après +3,2 % au trimestre précédent. La hausse du coût du travail sur un an est plus forte que celle des salaires du fait de la baisse des montants d'aides à l'alternance et de la décruée des montants d'exonérations de cotisations sociales, qui avaient fortement augmenté entre fin 2021 et fin 2023.

### Évolutions de l'ICT – salaire horaire et de l'ICT – coût horaire

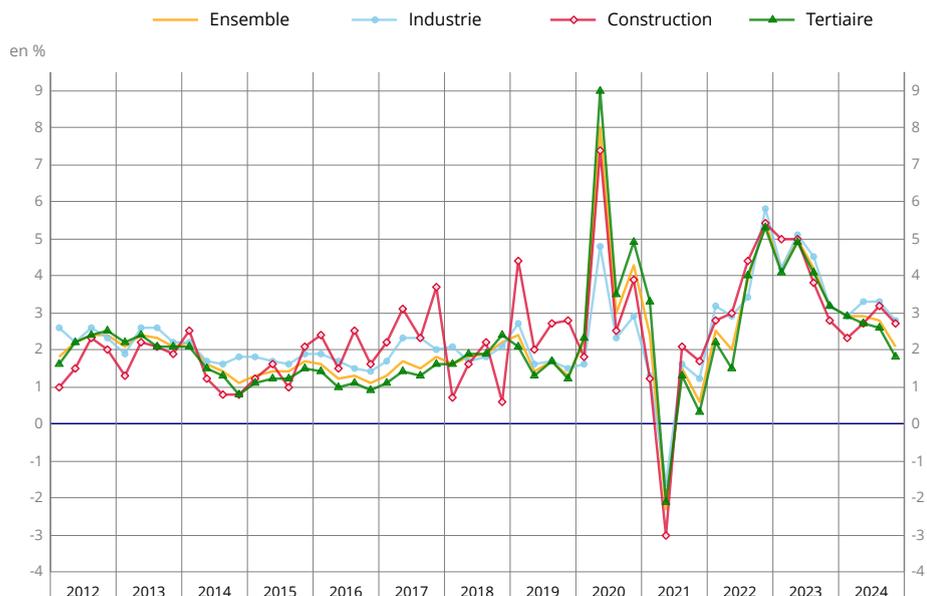
(en %, données CVS-CJO – estimation flash)

	Évolution des salaires horaires au quatrième trimestre 2024		Évolution du coût horaire au quatrième trimestre 2024	
	Sur un trimestre	Sur un an	Sur un trimestre	Sur un an
INDUSTRIE	1,2	2,8	1,1	3,2
CONSTRUCTION	0,8	2,7	0,2	3,2
TERTIAIRE	0,3	1,8	0,1	2,2
<b>ENSEMBLE</b>	<b>0,5</b>	<b>2,1</b>	<b>0,3</b>	<b>2,5</b>

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), estimation flash.

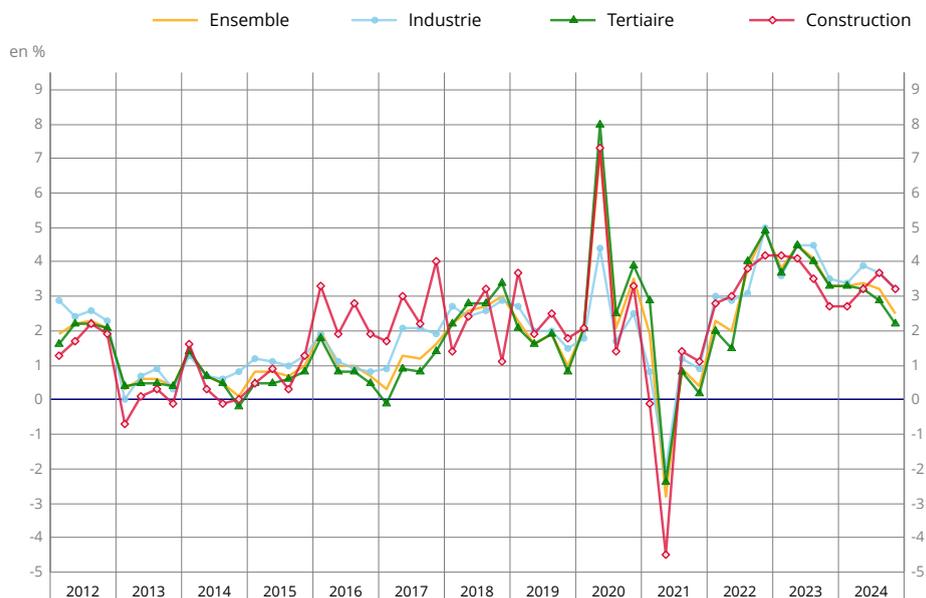
## Glissements annuels de l'ICT - salaire horaire (estimation flash)



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), estimation flash.

## Glissements annuels de l'ICT - coût horaire (estimation flash)



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), estimation flash.

## Pour en savoir plus

---

L'estimation flash de l'indice du coût du travail (ICT) est publiée environ 45 jours après la fin du dernier trimestre considéré. Elle est réalisée en mobilisant de manière anticipée les données issues de la déclaration sociale nominative (DSN). Elle anticipe l'estimation des résultats détaillés, publiée environ 75 jours après la fin du trimestre considéré, qui mobilise les données consolidées de l'Urssaf-Caisse nationale sur les salaires. Lors de la publication de l'estimation flash de l'ICT d'un trimestre donné, les données portant sur les trimestres antérieurs ne sont pas révisées.

Une note méthodologique est disponible dans l'onglet « Documentation » de la version web de cette publication.

**Un billet de blog de l'Insee (en 2023)** a montré le lien et les différences avec les autres indicateurs conjoncturels sur les salaires, notamment le Salaire mensuel de base (SMB) de l'enquête Acemo.

Prochaine publication de l'estimation détaillée du quatrième trimestre 2024 : le 19 mars 2025 à 8h45.

Prochaine publication de l'estimation flash du premier trimestre 2025 : le 15 mai 2025 à 8h45.

Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Suivez-nous aussi sur X [@InseeFr](https://x.com/InseeFr) : [x.com/InseeFr](https://x.com/InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques  
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier  
ISSN 0151-1475